



Maladie et consommation cannabis

Par mme le

bonjour

Je suis séparée du père de ma fille depuis un moment .

Je vais essayer de vous expliquer la situation au plus simple

il est épileptique .

il travail comme éboueur (il n'a normalement pas le droit de conduire les camions mais il n'a rien dit au travail...)

il fume des joints . (je me suis renseignée auprès d'un professionnel c'est expressément déconseillé avec son épilepsie car cela empire la situation)

c'est une personne qui se morfond de tout ce qui lui arrive , ce n'est jamais de sa faute à lui et ne se remet jamais en question.

sauf que , début d'année , il m'appelle pour me dire qu'il a fait une crise d'épilepsie en conduisant au travail, qu'il a percuté un monsieur en voiture (un jour il va avoir de sérieux problème) et ce monsieur a bien évidemment appelé la police.

controle alcoolémie et test thc qui , pour ce dernier , s'est donc révélé positif.

retrait de six mois.

sauf qu'a son travail il a dit qu'il avait juste fait un malaise et s'est gardé de dire que c'était l'épilepsie.

en m'annonçant ca il me dit que ca lui ai arrivé aussi récemment en aout sauf qu'il ne m'avait rien dit.

donc en bref, il sait que ca ne va pas, il ne me prévient pas et conduit avec ma fille dans la voiture en mettant sa vie en danger.

je lui ai demander de se prendre en main mais je n'ai pas l'impression que ca bouge, sauf que je m'inquiete car début juillet peut etre qu'il recupere son permis et je ne veux pas que ma fille soit en danger.

cela ne m'enchant pas d'être en conflit avec lui mais je suis usée par ces conneries sachant qu'en plus ce n'est jamais de sa faute.

un professionnel m'a dit que je devais appeler le service du permis de conduire et exiger une visite medicale approfondie sur sa maladie et le joint afin que je sache s'il est apte ou non a conduire (le problème c'est que du coup je le met dans la galere niveau taf car je déclare son epilepsie)

et que je devais prévenir le juge des affaires familiales qui ferait le nécessaire , (mais quoi .?)

encore une fois ca ne m'amuse pas d'entrer en conflit mais il ne se prend pas en mains et prends tout pour affront

je passe tout le temps pour la mechante sauf que j'estime que c'est pour le bien de notre fille et ce tout ce qui m'importe

s'il vous plait aidez moi , que dois je faire ?

Par kang74

Bonjour

Oui , la seule chose à faire pour éviter qu'il fasse courir à qui que ce soit, c'est de l e dénoncer comme cela vous a été décrit, pour que vous sachiez, si oui, ou non sa pathologie (et uniquement sa pathologie) l'empêche de conduire .

Il peut effectivement ne pas rentrer dans le cadre d'une inaptitude à la conduite .

Attention par contre, toutes décisions à des conséquences :

- au niveau des modalités des DVHs, s'il ne peut plus conduire et si vous n'habitez pas à coté, les trajets ont de grandes chances d'être à votre charge puisqu'il est dans l'intérêt de votre enfant de voir son père .

- au niveau de la pension s'il a des risques de perdre son travail .

Il ne s'agit pas de passer pour la méchante, puisque son inaptitude potentielle à la conduite n'aura aucun impact sur ses droits à voir son enfant : s'il ne peut plus conduire, vous ferez les trajets .

Il s'agit de faire cette démarche pour éviter qu'il prenne des risques en utilisant un véhicule avec votre enfant .